L'essentiel

Le magazine de la Ville de Nérac

25

Avril 2022

Nérac est une ville de patrimoine.

Son centre-ville est protégé par un des 100 PSMV de France (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) depuis 2015.

« Site patrimonial remarquable », notre commune ne compte pas moins de 21 Monuments Historiques sur son territoire (dont 7 monuments classés). Hérité de notre longue et riche histoire, ce patrimoine nous engage car il est un élément fort de notre identité : les municipalités successives ont toujours eu une préoccupation affirmée de l'entretenir et de le valoriser.

Le « Château Henri IV » est notre principal monument. Il est la « carte postale » de Nérac et de son territoire. Musée de France, notre projet est d'en faire un outil culturel et touristique majeur, de rayonnement régional. Les pages suivantes vous détailleront les étapes déjà réalisées et celles restant à réaliser.

Gérer le patrimoine historique d'une commune, c'est aussi travailler pour les générations futures : depuis 2008, nous acquérons au fil du temps toutes les parcelles des « Jardins du Roy » afin de reconstituer progressivement l'emprise des jardins royaux du Château. Ce seront nos successeurs qui achèveront ces achats et mèneront à leur terme un projet de valorisation de ce lieu.

Mais le patrimoine, ce n'est pas que la « pierre ». Il existe aussi un patrimoine immatériel incarné par nos traditions, notre art de vivre. C'est cela que nous voulons valoriser à travers « l'Album photo des Néracais » que nous avons mis en place sur le nouveau site internet de la Ville et que nous vous invitons à alimenter par la mise en ligne de vos photos.

Les fêtes de Nérac sont l'exemple type d'une tradition constitutive de notre identité locale. Elles seront enfin de retour cette année après 2 années d'interruption liées à la crise sanitaire ! Vous trouverez dans ce bulletin quelques souvenirs de ces fêtes... en attendant le programme de cette année !

Bonne lecture !

Nicolas LACOMBE
Maire de Nérac
1er vice-président du Conseil départemental

Nérac
ville de patrimoine

www.nerac.fr

Le projet d'aménagement du château

Contrat de mandat municipal - ***Action n°92***
Achever la rénovation du château, aménager le bâtiment mitoyen et actualiser la muséographie [...]

Mise aux normes électriques

Nettoyage des sols

Reprise de maçonnerie

Depuis 2016, la Ville de Nérac s'est engagée dans un ambitieux programme de restauration du bâti de son Château-musée Henri IV. Le diagnostic sanitaire établi en 2013 avait soulevé d'importants désordres structurels du bâti. Pour y remédier, le cabinet d'architecture avait proposé un phasage des travaux dits d'urgence, en 3 étapes.

Les deux premières phases de travaux réalisées ont très largement bénéficié au confortement de l'architecture du site et à sa préservation, au confort du visiteur ainsi qu'à la sécurité des biens et des personnes.

Aujourd'hui, la Ville de Nérac souhaite poursuivre cette démarche de préservation de son patrimoine en organisant la tenue des travaux de la **troisième phase dédiée à la restauration des extérieurs du château** (comprenant notamment la consolidation des façades Nord et Est aujourd'hui en grande souffrance) et aux anciennes caves du château, dont une partie est connue sous le nom de « Salle des Écuyers ».

Ces phases successives de travaux auront été un préalable indispensable à la **préservation de ce site historique** et à un futur projet de refonte muséographique complète. L'ambition de la municipalité est de faire du Château-musée Henri IV un **site touristique incontournable** sur le département, participant pleinement à l'économie locale et départementale.

> *« Puissent les générations à venir ne pas laisser perdre le château de Nérac, l'heureux résultat de mes efforts... »*
>
> **Paul Courrent**
> *Maire de Nérac de 1919 à 1940*

Rénovation du château entre 1925 et 1933

La restauration de l'ancien château des Albret en 5 étapes

PHASE 4

À venir

2025-2026

Le bâtiment de l'ancien cinéma « Le Sully» a pour vocation d'être remplacé par un bâtiment d'accueil, propre au futur site muséographique, proposant tous les services propres à un musée : billetterie, boutique, accessibilité, sanitaires, salle de médiation...

Coût : 1 000 000 € / Subvention : 80%

PHASE 1

2016

Terminé

La première phase de travaux dits d'urgence portait sur les extérieurs du château à caractère « Monument Historique ». Étaient concernés la toiture, les façades et les menuiseries.

Coût : 144 200 € / Subvention : 80%

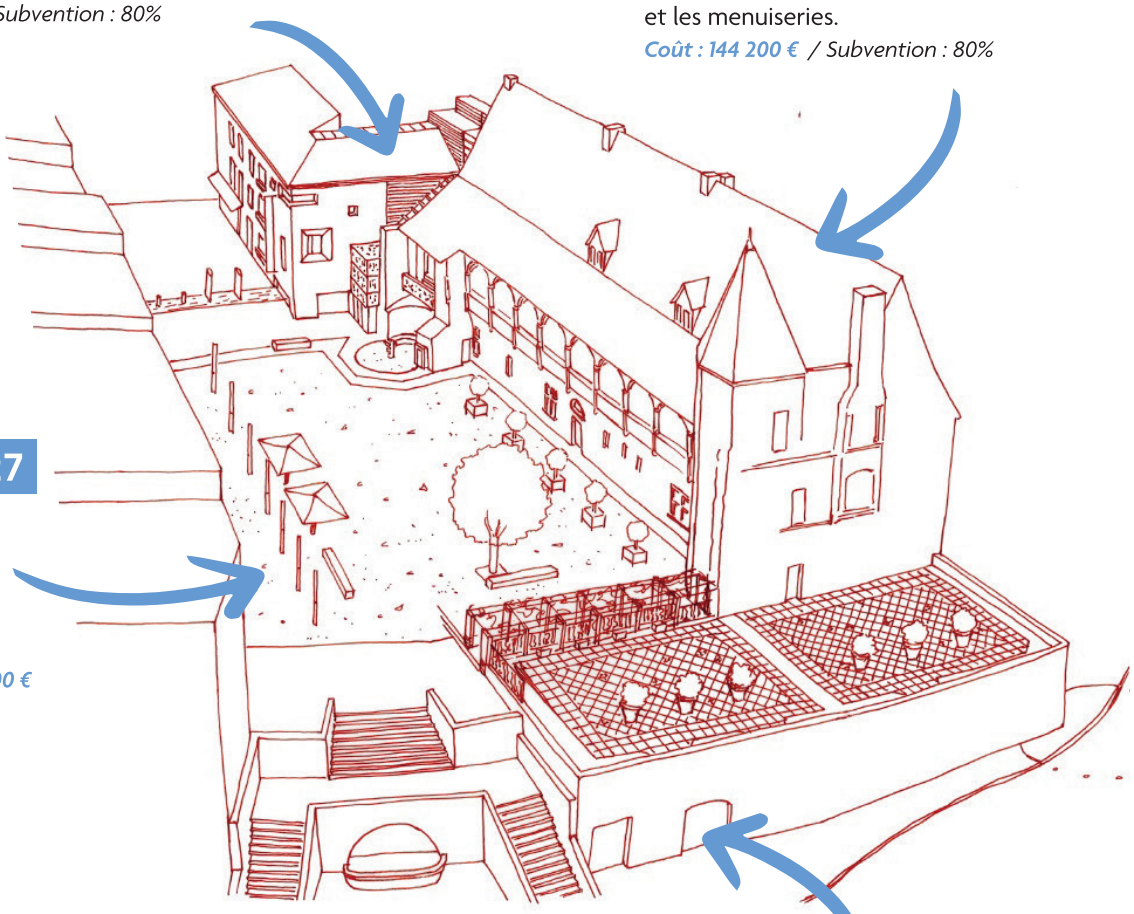

©Stéphane Thouin Architecture

À venir

PHASE 5

Après 2027

Aménagement de l'esplanade, de la rue Henri IV et de la terrasse du château.

Coût : environ 505 000 €

PHASE 2

2018

Terminé

La deuxième phase de travaux dits d'urgence portait sur la restauration des intérieurs (notamment la voûte de la salle 9), la mise aux normes de la sécurité incendie et la mise aux normes électriques, tout en intégrant un volet d'amélioration de l'accessibilité.

Coût : 303 000 € / Subvention : 47%

PHASE 3

Projet 2022-2023

En cours

La phase 3 des travaux sera dédiée à la Salle des Écuyers (traitement de l'air, imperméabilisation des plafonds) et à la restauration des façades Est et Nord du château.

Coût : 860 000 € / Subvention : 52%

Pourquoi une telle différence de subventions suivant les phases ?

Tandis que les projets de restauration du bâti (à caractère « Monument Historique »), comme la phase 1, sont particulièrement bien subventionnés (80% maximum), les travaux qui concernent l'électricité, la sécurité incendie, l'accessibilité le sont bien moins (phases 2 et 3).

Les collections du Château-musée Henri IV

Des collections très diverses

La collection d'œuvres et de bien historiques, au nombre de 8800 (dont seulement 3,3% exposés), est composée de plusieurs sous-ensembles relativement hétérogènes.

Ancien musée dit « encyclopédique » crée au XIX^{ème} siècle (le musée de Nérac étant le premier musée de Lot-et-Garonne lors de sa création en 1872), **le château-musée recèle dans ses réserves des ensembles hétérogènes surprenants** : à côté des domaines classiques que sont les beaux-arts (peintures, arts graphiques, sculptures, céramiques), se côtoient des collections plus étonnantes telles que les collections d'histoire naturelle - dont les collections ostéologique (os et squelettes), minéralogique, conchyliologique (coquillages) - la collection de numismatique (monnaies et médailles), d'archéologie et de paléontologie et la petite collection d'armes.

Conservation et restauration.

L'une des missions du musée est de la conserver, la restaurer et l'étudier, dans l'objectif de **la valoriser auprès des générations présentes et de la transmettre aux générations futures**. La collection bénéficie de la protection propre aux Musées de France (appellation du Ministère de la Culture et de la Communication). Faisant partie du domaine public, elle est inaliénable (elle ne peut pas être vendue). Pour ce faire, chaque bien doit être inscrit sur l'Inventaire et fait l'objet d'un récolement (vérification) tous les 10 ans.

Afin de préserver la collection dans les meilleures conditions, des actions de conservation préventives sont mises en œuvre (dépoussiérage) mais des actions curatives sont également indispensables en cas d'altération active (désinsectisation). Enfin, la Ville de Nérac poursuit chaque année sa politique de **restauration de ses collections** en portant un projet de restauration par an, permettant de rendre leur lisibilité à des œuvres souvent en mauvais état.

Restauration du portrait de François I^{er}

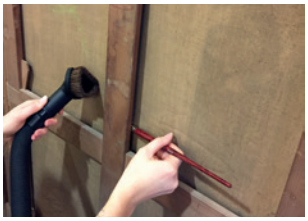

Dépoussiérage

Récolement décennal

> Où sont conservées les œuvres non exposées ?

Plus de 96 % des collections municipales sont conservées dans les réserves externalisées du Château-musée Henri IV. Auparavant stockées dans un local inadapté au sein même du château, les collections ont ainsi « migré » en 2018 vers un nouveau local sécurisé (situé au sein de l'Espace d'Albret), spécialement aménagé pour offrir un environnement propice à la bonne conservation des différents matériaux qui composent les œuvres. Ce projet, dont le coût s'est élevé à 30 000 € et fut largement accompagné (à hauteur de 65%) par les financeurs habituels (DRAC, Région, Département), a notamment permis d'aménager le local en mobilier de rangement (compactus à tableaux, racks, etc.) mais aussi en appareils de traitement de l'environnement (déshumidificateur, capteur d'insectes, etc.) et de doter le service en petit matériel de conservation.

Miniature Henri d'Albret dans les jardins d'Alençon

Vestale - Manufacture de Sèvres

Squelette de gueunon

Vie du musée : focus sur l'actualité muséographique

Salle "Marguerite de Navarre"

Reine de cœur

Personnalité peu connue de l'histoire de France, trop souvent éclipsée au profit de son frère François Ier, **Marguerite de Navarre** (1492-1549) reste avant tout connue pour son talent littéraire, désignée par l'Histoire comme l'un des premiers écrivains français.

Marguerite de Navarre ne peut cependant se limiter qu'à cela : diplomate et influente reconnue en son temps, elle reste aujourd'hui à l'origine de la **cour néracaise, considérée à l'époque comme l'une des plus belles cours du royaume de France**, fastueuse, artistique, tolérante.

Afin de redonner tout l'éclat à cette figure digne d'être célébrée pour ses qualités humaines et sa production littéraire, la Ville de Nérac s'est engagée en 2020 dans un projet de valorisation en **dédiant spécifiquement à la Reine de Navarre une salle d'exposition permanente** au sein du château-musée.

Ce projet de valorisation fut l'occasion de restaurer le portrait de François Ier (daté du XVIème siècle), mis auparavant en quarantaine en raison d'une infestation par les insectes xylophages et extrêmement dégradé. Pour lui répondre, une statuette de Marguerite en écrivaine a été déposée grâce au concours du musée Crozatier du Puy-en-Velay (43), prêtée gracieusement pour une période minimale de 5 ans. Enfin, il est désormais possible d'admirer le costume de la reine, reconstitué en papier grâce au talent de la plasticienne agenaise Inge Zorn-Gauthier.

Autre femme, autre époque.

En 2021, un joli portrait du XVIème siècle de **Marguerite de Valois** (1553-1615) a rejoint les collections. Il s'agit là encore d'un dépôt à durée indéterminé, consenti par le musée des beaux-arts de Dijon.

Le Château-musée Henri IV ne disposait jusqu'à présent d'aucun portrait de Marguerite de Valois, **personnalité pourtant essentielle dans l'histoire de Nérac** et de sa cour dont elle disait elle-même « qu'elle n'avait rien à envier à la cour de France ».
C'est désormais chose faite, et vous pourrez venir admirer ce petit bijou de la peinture française, exposé dans l'antichambre.

Enfin, pour les plus gourmets, la **reconstitution d'une table de banquet** qui a pris place dans les cuisines annexes à l'été 2021 permet de faire découvrir les différents mets qui ont conquis les tables gastronomiques françaises à l'aube de la Renaissance.

Le portrait de Marguerite de Valois

La reconstitution d'une table de banquet

CHÂTEAU-MUSÉE HENRI IV

+33 5 53 65 21 11 / chateau.musee@ville-nerac.fr
www.chateau-nerac.fr

Ouvert du 1er juin au 18 septembre 2022, du mardi au samedi.
Mardi : 13h30 - 18h / Mercredi au samedi : 10h - 12h30 et 13h30 - 18h.
Dernier accès à la billetterie: 30 minutes avant la fermeture.
Autres dates sur réservation au : +33 5 53 65 27 75

Les travaux et projets patrimoniaux

Contrat de mandat municipal - ***Action n°94***
Rénover le Pavillon des Bains du Roy

Le Pavillon des Bains du Roy

La restauration de la toiture du Pavillon des Bains du Roy est programmée pour l'année 2022.

Monument emblématique de la période éclatante de la **Renaissance**, ce pavillon, édifié sur plan octogonal et couvert par une toiture à l'impériale, aurait été édifié au début du XVI^{ème} siècle, sous le règne d'Henri III de Navarre. Bien que la légende lui octroie une fonction de loisir (vestiaires pour les baignades des favorites), il semble plus vraisemblable qu'il ait eu une fonction initiale défensive, voire militaire. Ce pavillon dit "des Bains du Roy", **classé au titre des Monuments Historiques en 1931** a été acquis par la commune de Nérac en 1942, avant que ne soient entrepris - dans les années 1950 - les travaux indispensables à sa conservation.

Une première tranche de travaux est cette année dédiée à sa couverture. Cette dernière avait bénéficié de travaux en 1953, suite au passage d'une "tornade d'une rare violence" qui s'était abattue sur la région le 16 juin 1952. La toiture avait alors été complètement reconstruite. Les infiltrations successives depuis plusieurs années ont énormément dégradé la couverture, notamment les bois de charpente, le poinçon, les arêtiers...
Il s'agit aujourd'hui de faire cesser les dégradations en cours et de remplacer les éléments trop dégradés.

Le Pavillon des Bains du Roy

Le Pavillon des Bains du Roy - XIX^{ème} s.

Travaux en 1953

Travaux en 2022

Coût : 88 572 € */ Subvention : 85%*

MINISTÈRE DE LA CULTURE — Région Nouvelle-Aquitaine — LOT-ET-GARONNE Le Département

Le pont en 2019

Le pont en 1994

Le pont envahi par la végétation

Le pont de Tauziette sur l'Osse

Pont construit sur l'Osse, au lieu-dit Mesplet.

Le "pont de Tauziette", **Monument Historique inscrit en 1987**, est situé sur l'ancienne route reliant Nérac à Mézin. Attribué par la tradition à l'époque romaine, le pont est constitué de quatre arches, reconstruites en 1628.
Il est aujourd'hui une passerelle entre deux communes, un chemin de randonnée tout autant qu'un témoin du passé. Inséré dans une nature florissante, l'ouvrage a progressivement été envahi par la végétation et sa structure en pierre a été fragilisée. Désireuses de le faire perdurer, **les deux communes propriétaires, Andiran et Nérac, souhaitent lancer dès 2022-2023 un projet de restauration**.
Ce projet porté en partenariat avec la mairie d'Andiran, mais supporté financièrement pour moitié par la commune de Nérac, permettra de conforter l'architecture structurelle du pont.
Il s'agira essentiellement de désherber complètement l'ouvrage d'art et de renforcer l'assise du pont, en remplaçant les pierres dégradées.

Coût : 47 640 € */ Subvention : 70%*

MINISTÈRE DE LA CULTURE — Région Nouvelle-Aquitaine — LOT-ET-GARONNE Le Département

Les 30 % restants étant répartis entre Nérac et Andiran (6000 € chacun).

Les Jardins du Roy

Constitués de **parcelles en lanières** (aujourd'hui essentiellement des prés laissés en jachère et des jardins potagers) **les anciens Jardins du Roy, édifiés sous Henri Ier d'Albret** (grand-père d'Henri IV), sont un élément essentiel de notre **patrimoine Renaissance**.

Depuis 2008, la municipalité s'attache à donner suite à toute opportunité de vente des parcelles inscrites dans l'ancienne emprise des jardins. Sur les quatre dernières années, ce ne sont pas moins de 9 parcelles qui ont été acquises.

L'ambition de la municipalité est de poursuivre la politique d'achat des parcelles appartenant aux particuliers (une quinzaine reste encore à acquérir), afin de **reconstituer, à moyen terme, l'emprise du jardin royal.**

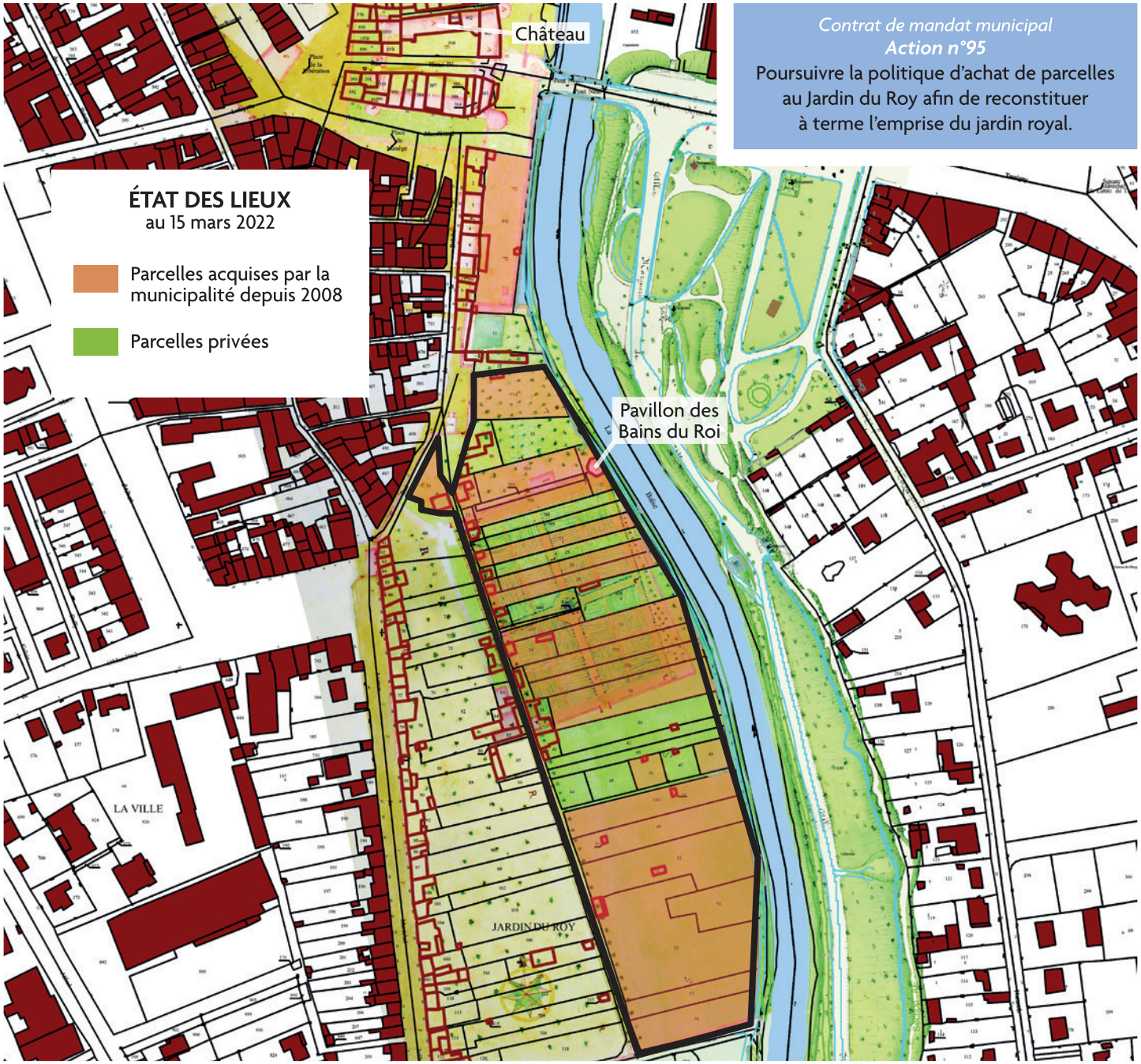

Contrat de mandat municipal
Action n°95
Poursuivre la politique d'achat de parcelles au Jardin du Roy afin de reconstituer à terme l'emprise du jardin royal.

© Samuel Coupey - Agence Casals

Les fêtes de Nérac

Les « Fêtes de Mai », longtemps appelées « Fêtes de Nazareth » ont toujours attiré une foule impressionnante : placez-vous en haut de l'escalier monumental du château un samedi soir ou un dimanche après-midi pour le constater !

Chaque année, de nombreux Néracais « expatriés » partout en France reviennent à Nérac pour les Fêtes. D'autres Néracais fuient la ville pour un lieu plus calme le temps d'un week-end, alors que beaucoup, de toutes générations, attendent ce moment comme un temps fort de l'année. Ces fêtes ont évolué avec le temps depuis **leur origine au XIX^{ème} siècle** : les courses landaises à Nérac apparaissent en 1883, les premiers manèges au début des années 1900...

Elles reposent aujourd'hui sur 5 piliers qui en constituent l'identité : les manèges, les courses landaises, le défilé du corso fleuri, les bodegas et les tripettes.

Fêtes 1989

Fêtes 2016

Fêtes 1983

Le corso fleuri

Le corso fleuri, dont le nombre de **chars** varie selon les années, est **préparé durant toute l'année** qui précède par le Comité des Fêtes qui patiemment dispose les fleurs de papier coloré sur les structures métalliques.

Le samedi soir et le dimanche après-midi, lorsque la météo le permet, les chars sont poussés par des tracteurs conduits par des agriculteurs de Nérac.

Entre chaque char, un groupe de **musique**, des **majorettes** ou des **artistes de rue** animent le défilé qui fend la foule sur toute la longueur des fêtes. Jusqu'à une période récente, le plus majestueux des chars transportait la Miss Nérac de l'année entourée de ses deux dauphines.

Courses landaises dans les années 80, « Place des Courses », au petit Nérac

Les courses landaises

Depuis 1883, Nérac a reçu de belles courses landaises, interrompues seulement de 1914 à 1920 (1ère guerre mondiale) et en 2020 et 2021 (crise sanitaire Covid-19). Alors que l'origine des courses landaises remonte au Moyen Âge, l'arrivée de la tauromachie espagnole en France, au cœur du XIX^{ème} siècle marquera aussi l'arrivée du bétail espagnol, la naissance des premiers ganaderos, des premières cuadrillas... Dès lors, nos vaillants écarteurs, adopteront leurs habits de lumière, la musique fera son apparition sur les gradins, les écarts et les sauts se perfectionneront.

C'est à la détermination séculaire de tout un peuple, amoureux de la fête, que l'on doit aujourd'hui **cette unique et singulière tauromachie** profondément enracinée dans la culture et la tradition gasconnes.

À Nérac, jusqu'en 1992, ces courses avaient lieu sur la « Place des Courses », nom usuel de la Place de la Liberté et des Droits de l'Homme. Depuis 1993, les arènes sont installées sous la halle de la place du Foirail, ce qui permet d'assurer les courses quelle que soit la météo. Les courses, longtemps accompagnées par l'harmonie « Sainte-Cécile », puis l'harmonie municipale, sont aujourd'hui accompagnées par des bandas, dont la banda néracaise la Jimbalaya.

Courses landaises - Années 80

Le feu d'artifice clôture les fêtes

Les manèges

Environ **60 manèges** occupent l'espace de la place de la Mairie, jusqu'au bout de l'avenue de Lattre de Tassigny, en passant par la « Place des Courses ». Si les manèges à sensation ont peu à peu pris une place importante, les traditionnels stands de pêche aux canards ou tir à la carabine subsistent, de même que les auto-tamponneuses. Des manèges pour les plus jeunes à ceux pour les adultes, chaque public trouve de quoi s'amuser, alors que les odeurs de friture ou de barbe à papa embaument l'air ambiant.

Les bodegas

La consommation d'alcool - plus ou moins raisonnable - fait partie des fêtes de Nérac. Au-delà des bars qui étendent leur activité sur le domaine public, **plusieurs bodegas voient le jour tous les ans**, portées par des associations. Longtemps, la salle des écuyers (les caves du Château) a eu ses heures de gloire (années 1970-80). Depuis, c'est sous des chapiteaux montés pour l'occasion que ces bodegas s'installent (square des Bains-douches, place des Courses, place du Prieuré, lavoir au bord de la Baïse...).

Les tripettes

Les tripettes, coupées en morceau et cuites avec des petits légumes dans une sauce à base de vin blanc ou de tomates, généreusement assaisonnées, sont le plat typique des fêtes de Nérac. Dégustées avec des pommes de terre bouillies, elles se trouvent dans toutes les charcuteries de Nérac ainsi que dans certains restaurants ou cafés. **Lors des fêtes, elles se mangent de préférence au petit déjeuner**, pour bien caler l'estomac.
Depuis 2008, Patrice Dufau en prépare 150 kg pour le Comité des Fêtes : des tables sont installées sur la place Saint-Marc pour être dégustées tout le long de la matinée.
Et pour ceux qui veulent en manger en dehors des fêtes, certains charcutiers en préparent, ainsi que le tripier au marché le samedi. Il existe même un charcutier retraité au Petit Nérac qui en prépare le vendredi : facile à trouver, il y a un chevalet placé devant la porte !

L'Album photo des Néracais : faites le vivre !

Valorisation de la vie locale et du patrimoine néracais

La Ville de Nérac crée une photothèque interactive : **l'Album photos des Néracais**.

Cette rubrique du site internet de la Ville vous permettra de découvrir des centaines de photographies, cartes postales anciennes et autres documents qui témoignent de la vie à Nérac au fil du temps...
Cet **espace en ligne gratuit et ouvert à tous** vous offre également la possibilité de partager vos photos d'hier et d'aujourd'hui, qui viendront compléter la collection municipale, comme autant de témoignages de la vie locale, d'une visite de la ville ou d'un événement néracais.

Un patrimoine visuel commun accessible à tous !

Découvrez...

Les rues de Nérac / La Baïse / Le patrimoine et les lieux insolites / Les Néracais célèbres / Vie économique / Sports et associations / Nérac en fêtes / Photos de classe

Partagez...

Aidez-nous à enrichir le patrimoine néracais !
Envoyez-nous vos photos ou cartes postales anciennes illustrant la vie à Nérac à travers les époques !

Pour nous envoyer vos photos

> **Via le formulaire en ligne** "Partagez vos photos" sur **www.nerac.fr**
> Rubrique Démarches en ligne > Partagez vos photos
> **Par couriel** à communication@ville-nerac.fr, en mentionnant vos nom, prénom, coordonnées et la légende de la photo.
> En déposant vos photos à l'accueil de la mairie

Les élus de la majorité > Pour Nérac !

Nicolas LACOMBE
Maire
Économie, commerce, stationnement

Patrice DUFAU
Premier adjoint
Travaux, urbanisme, réseaux

Édith BUSQUET
Deuxième adjointe
CCAS

Frédéric SANCHEZ
Troisième adjoint
Finances
Délégué au permis de louer, à l'habitat et à la salubrité

Évelyne CASEROTTO
Quatrième adjointe
Affaires scolaires

Marc GELLY
Cinquième adjoint
Culture, patrimoine

Ana-Paula BES
Conseillère municipale déléguée à la citoyenneté, aux supports numériques et aux comités de jumelage

Serge ARNAUNÉ
Conseiller municipal délégué aux questions de sécurité

Mélanie SERRES-SOLANO
Conseillère municipale déléguée aux animations et événements municipaux, aux festivités

Patrick GOLFIER
Conseiller municipal délégué à l'environnement et au développement durable

Hugues DAVID
Conseiller municipal délégué aux services techniques

Najet IBN-SALAH
Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées et au handicap

Thierry BOZZELLI
Conseiller municipal délégué aux réseaux

Manuel VICENTE
Conseiller municipal délégué aux sports et aux équipements sportifs

Rencontrez les élus de la majorité municipale :

Du lundi au samedi, sur rendez-vous au **05 53 97 63 50** ou à **mairie.nerac@ville-nerac.fr**

Billet de l'opposition > Nérac tourne la page

Billet de l'opposition > Nérac Citoyenne

Malgré les explications données dans la presse et sur le site et dont nous avons bien pris connaissance ..Surprise que ce qui serait à risque sanitairement du 12 au 17 avril, ne le soit plus à partir du 29 avril....(date du début des fêtes de mai...) . Deux poids , Deux mesures! Alors que le contexte annoncé par le gouvernement était à l'allègement des contraintes sanitaires...

Surpris aussi d'apprendre cette décision par la presse alors que les commissions municipales concernées, culture pour la Garenne partie et animation pour les fêtes de Nérac n'avaient pas été réunies pour en débattre. Bien sur nous savons que les commissions ne sont pas décisionnelles! Mais les réunir une fois la décision prise par le bureau municipal et le lendemain de la parution dans la presse pour de la commission animation : Quelle conception de la participation démocratique ? Quel rôle donne t on à ces commissions ? N'ont elles pas un rôle au moins consultatif?

Patrick GOUJON, élu « Nérac Citoyenne »

100 Agents municipaux à votre Service

› Mairie

Les services administratifs vous accueillent le lundi de 14h à 17h, les mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15, le jeudi de 8h30 à 17h15 ainsi que le samedi de 8h30 à 12h.

- **Standard : 05 53 97 63 53**
- **Cabinet du Maire : 05 53 97 63 50**
  mairie.nerac@ville-nerac.fr
- **Direction générale des services : 05 53 97 63 77**
  ssg@ville-nerac.fr
- **État civil / Affaires scolaires : 05 53 97 63 79**
  etatcivil@ville-nerac.fr
- **Comptabilité : 05 53 97 68 54**
  compta@ville-nerac.fr
- **Service juridique : 05 53 97 68 51**
  juridique@ville-nerac.fr
- **Ressources humaines : 05 53 97 63 55**
  direction-grh@ville-nerac.fr
- **Service social : 05 53 97 63 69**
  social@ville-nerac.fr
- **Placier : 05 53 97 63 76 / 06 26 48 32 73**
  places@ville-nerac.fr
- **Service patrimoine : 05 53 97 63 60**
  patrimoine@ville-nerac.fr
- **Police municipale : 05 53 97 63 61 / 06 26 48 32 61**
  police@ville-nerac.fr

› Services Techniques

05 53 65 14 98 • ctm1@ville-nerac.fr

› Espace d'Albret

05 53 97 40 50 • spectacles.albret@ville-nerac.fr

› Médiathèque

05 53.97 40 55 • mediatheque@ville-nerac.fr

› Périscolaire

ALPS Marie Curie : 05 53 65 01 21
ALPS Jean Rostand : 05 53 65 09 88
alps@ville-nerac.fr
Cantine : 07 75 11 22 95

› Piscine

05 53 65 94 58 • piscine@ville-nerac.fr

› Cimetière

05 53 65 99 72 / 06 26 48 32 57
cimetiere@ville-nerac.fr

« **L'essentiel** », le magazine de la Ville de Nérac.
Directeur de la publication : Nicolas Lacombe. Rédaction : Nicolas Lacombe, Jennifer Jacob.
Conception graphique et mise en page : Stéphanie Vincent.
Crédits photos : Ville de Nérac, Albret Tourisme, Studio Vicente, UDAP 47, A.P.Bes.
Imprimé en France, dépôt légal avril 2022.
Tirage : 4500 exemplaires. Distribution : Médiapost, Mairie de Nérac.